

VŒUX DES CLUBS

VŒUX N°1

ENTENTE FEIGNIES AULNOYE FC

« Nous souhaiterions que le règlement des 2 niveaux d'écart entre 2 équipes de même catégorie soit supprimé. (Art 64 alinéa 1 du règlement particulier de la LFHF).

Nous sommes la **SEULE LIGUE DE FRANCE** à adopter ce règlement qui est très pénalisant pour les joueurs et les clubs concernés.

Ce raisonnement nous semble particulièrement difficile à expliquer pour nos futurs U18 qui en sortant de leur saison en U17 nationaux ne peuvent évoluer en U18R1 juste parce que le club possède des U19 nationaux alors qu'il s'agit de catégories avec des années de naissance différentes.

Il est malheureusement très difficile pour un jeune de se préparer à jouer en U19 nationaux en évoluant en U18R2 tant la différence en termes d'intensité et d'exigence est conséquente entre ces deux championnats.

Il en est de même pour nos U17, nous souhaitons que les clubs disposant de U17 Nationaux puissent également disposer de U17 R1 (quand cela le permet (suite au classement U16)). La différence de niveau entre le national et la ligue est déjà très élevée et le fait d'avoir l'équipe 2 en R2 accentue cette différence, et ne prépare pas au mieux le joueur ».

◆ VŒUX N°2

US SAINT ANDRE

« Création d'un championnat Régional U20 (Challenge U20).

Ce championnat serait, dans son principe, un aménagement du challenge U 19, mis en place par notre ligue au cours de la saison 2018/2019. Cependant, la nouveauté résiderait dans le fait d'une ouverture à la pratique pour les U 20. Cette épreuve serait considérée comme une compétition de Jeunes.

En effet, il nous semble important de laisser l'opportunité aux jeunes U 20 et U 19, catégories d'âges charnières pour un jeune joueur en quête de temps de jeu et qui pourraient ne pas avoir la possibilité d'évoluer dans les équipes séniors, de continuer à pratiquer sa passion et ainsi de ne laisser aucun joueur sur le côté. Ces joueurs, que l'on appelait avant « espoirs », (19 et 20 ans), pourraient ainsi trouver pleinement leur place dans un championnat qui leur serait entièrement destiné. Cela nous semble essentiel de proposer une offre de pratique adaptée qui permette à chacun de s'épanouir et de se réaliser.

Parmi les 12 autres ligues métropolitaines, 4 disposent d'une compétition U 20 (Paris-IDF / LAURA / Occitanie / Méditerranée), et 4 d'une compétition U 19 (Nouvelle Aquitaine / Bretagne / Pays de Loire / Grand Est).

Notre ligue, ainsi que 4 autres ligues (Normandie / Centre Val de Loire / Bourgogne-Franche Comté / Corse) n'offrent pas la possibilité à nos jeunes adultes de poursuivre leur postformation, avant l'intégration au monde des séniors.

Ce championnat serait composé d'un seul niveau de compétition (adaptable en fonction du nombre d'équipes engagées). Par conséquent, un club ne pourrait engager qu'une seule équipe.

Les équipes participantes seraient déterminées sur engagement réservé aux clubs disposant d'une équipe senior évoluant en compétition National 3, Régional 1, Régional 2, Régional 3.

Également, tous les clubs (y compris de districts) qui ont une équipe qualifiée en championnat U18 R1 ou U18 R2, de la saison antérieure, pourraient prétendre à engager une équipe dans ce championnat U20, (sans obligation d'engagement).

Le championnat régional U20 serait autorisé pour les joueurs des catégories U20, U19 et U18. Par application de l'article 73.2.a), relatif au double surclassement, des règlements généraux de la F.F.F., trois joueurs de la catégorie U17 pourront être inscrits sur la feuille de match. Par exception à l'article 160 des Règlements généraux de la F.F.F., le nombre de joueur titulaire d'un cachet « mutation » ne serait pas limitée.

Nous souhaiterions que cette compétition puisse être organisée dès la saison 2021/2022. Au cas où une contrainte réglementaire l'en empêcherait pour la saison à venir, nous souhaiterions qu'elle soit proposée pour la saison 2022/2023.

Nous laissons à la commission des compétitions jeunes le soin de bien vouloir définir les différentes modalités de mise en place de ce championnat (format de répartition des équipes engagées, ...). Les règlements proposés par les 4 ligues, proposant ce type de compétition, pourraient servir de support à l'organisation de cette compétition.

Par exemple, en fonction du nombre d'engagements, ce championnat régional U 20 pourrait se répartir, par principe, en poules par zone géographique et/ou en deux phases successives ».

Nous souhaiterions que ce championnat soit souple dans son contenu comme dans son organisation, afin d'attirer le plus de clubs participants ».